

Paris,
le mardi 17 juin 2014

Émetteur : Elise Demorise Tél. : 01.45.38.82.79 edemorise@ucanss.fr Michèle Carrier pour le SFR de Paris
Tél. : 01 40 05 39 74 preparation-concours@cpam-cergyponoise.cnamts.fr
Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Objet : Préparation des candidats au 55ème concours d'entrée à L'En3s

Madame, Monsieur le Directeur, Madame,
Monsieur le Médecin-conseil régional,

L'Ucanss organise, en partenariat avec le Service des Formations Régionales de Paris (SFR), la Préparation au 55ème concours d'entrée à l'En3s programmée à partir de novembre 2014.

Elle s'adresse aux agents des organismes de Sécurité sociale qui seront sélectionnés selon les modalités ci-après.

I - CONDITIONS ADMINISTRATIVES

Les agents doivent remplir les conditions suivantes :

- justifier au 31 décembre de l'année du concours, d'au moins 4 années d'ancienneté « **(1)** » dans un ou plusieurs organismes de Sécurité sociale ;
- ne pas avoir suivi trois fois la préparation au concours et ne pas s'être présenté trois fois au concours de l'En3s.

II- NOMBRE DE PLACES

La préparation est ouverte aux agents des organismes de Sécurité sociale dans la limite maximale de **100 places**. Une liste d'attente pourra être constituée si nécessaire.

III - CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès à la préparation est subordonné :

- **à l'accord du Directeur** de l'organisme dont relève le candidat (article premier du Règlement général des actions de formation nationales pour l'accès aux actions de formation) ;
- **à l'envoi d'un dossier de candidature** comportant obligatoirement :
 - la fiche d'inscription complétée par le candidat avec une photo d'identité (annexe 3),
 - le dossier de motivation dûment rempli - partie 1 (**annexe 3**),

- - le curriculum vitae avec une photo d'identité,
- - la lettre manuscrite précisant les motivations à suivre la préparation.
- **à la réussite de l'épreuve de sélection**, constituée de deux étapes (**annexe 2**) :
 - une épreuve écrite,
 - un entretien individuel avec un jury composé d'un agent de direction de l'Institution et d'un membre de l'Igas ou de la Cour des comptes.

Les candidats titulaires des diplômes suivants sont dispensés de l'épreuve de sélection, sous réserve de respecter un délai de carence de 2 ans entre la fin du cursus évoqué ci-dessus et le début de la préparation :

- Master Management de service ou du Master Management des Ressources Humaines délivré par Reims Management School ;
- Diplôme de Professionnalisation des Fondés de pouvoir délivré par l'Essec ;
- Master Responsable en gestion des Ressources Humaines délivré par le Cesi.

A l'issue des épreuves de sélection, un jury national de proclamation des résultats, présidé par l'Ucanss, se réunit pour déclarer les personnes admises à entrer en préparation.

IV - ORGANISATION ET CALENDRIER DE LA PRÉPARATION (ANNEXE 1)

- **Date limite de candidature : 10 juillet 2014**
- Dates de sélection : **du 24 septembre au 9 octobre 2014**
- Le jury national de proclamation des résultats se tiendra **dans la semaine du 27 octobre 2014.**

La préparation au 55ème concours d'entrée à l'En3s se déroulera :

- de **novembre 2014 à juin 2015** pour la préparation aux épreuves écrites ;
- en **septembre 2015** pour l'entraînement aux épreuves orales (*« pour les candidats admissibles au concours »*).

V - COÛT ET PRISE EN CHARGE DE LA PRÉPARATION

Le coût pédagogique prévisionnel de la préparation au 55ème concours d'entrée à l'En3s s'élèvera à :

- pour la préparation aux épreuves écrites : **4 500 euros ;**
- pour l'entraînement aux épreuves orales : **1 290 euros** (incluant un entraînement à l'oral de conversation sous forme de vidéo-training avec debriefing individuel).

La formation Préparation au concours d'entrée à l'En3s est financée sur les fonds mutualisés du Plan auprès d'Uniformation. Ainsi, le coût pédagogique de la formation est pris en charge à 80 %. Les frais annexes (déplacement, hébergement et repas) sont pris en charge par l'organisme d'appartenance et remboursés selon un barème défini (forfaits conventionnels).

Par ailleurs, conformément à la décision CPNEFP du 25 octobre 2012, les frais de salaire du stagiaire durant la formation sont remboursés à 100 % par Uniformation.

VI - ASSIDUITÉ A LA PRÉPARATION

Sous peine de ne pas être autorisés à poursuivre la préparation, conformément aux dispositions du règlement général des actions de formation nationales (articles 6, 7, 8 et 9), les stagiaires s'engagent à :

- satisfaire à une obligation de présence aux regroupements pédagogiques ;
- rendre les devoirs obligatoires durant chaque intersession.

VII - FORMALITÉS D'INSCRIPTION



J'attire votre attention sur le fait que chaque dossier d'inscription doit être impérativement vérifié par le service des Ressources humaines ou Formation de l'organisme et comporter :

- la signature du directeur ou de son représentant ;
- le cachet de l'organisme ;
- la signature du candidat.

et être adressé au SFR de Paris au plus tard **le 10 juillet 2014** (cachet de la poste faisant foi).

Pour les candidats qui suivent actuellement la préparation au 54ème concours, il est bien entendu possible de déposer un dossier d'inscription dans l'attente des résultats du concours.

Les candidats admissibles au concours d'entrée à l'En3s seront, en cas de non admission au concours, directement admis à la préparation au 55ème concours de l'En3s, sous réserve de l'accord du Directeur.

VIII - REPORT DE SCOLARITÉ

Les agents ayant bénéficié d'un report lors de la préparation au 54ème concours doivent **obligatoirement** présenter un dossier d'inscription pour la préparation au 55ème concours d'entrée à l'En3s.

Compte tenu de la mise en place d'une préparation renouvelée pour le concours 2016, aucune demande de report d'entrée en formation ne sera recevable cette année.

« (1) Ne peuvent toutefois pas faire acte de candidature les agents de direction et les agents comptables des organismes de Sécurité sociale, à l'exception des agents de direction intérimaires et des agents de direction des Caisses nationales. »

Vos interlocuteurs pour cette préparation au Concours d'entrée à l'En3s, Elise Demorise de l'Ucanss et Michèle Carrier du SFR de Paris se tiennent à votre disposition pour toute information que vous jugeriez utile.

Je compte sur votre collaboration pour assurer la diffusion la plus large possible de cette information dans votre organisme.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric
Directeur

Document(s) annexe

(s) :

- Présentation de la formation,
- Présentation des épreuves de sélection,
- Fiche d'inscription,